



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 12 février 2026

Objet : Approbation des tarifs des produits dérivés « goodies » de la Direction de la culture et du Centre culturel Alb'Oru

Date de la convocation : 6 février 2026

Date d'affichage de la convocation : 6 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze février à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 29

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur PAOLI Jean François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Etaient absents: Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Monsieur DE ZERBI Alexandre ; Madame GIUDICELLI-SBRAGLIA Lauda ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur MORGANTI Julien ; Madame ALBERTELLI Viviane.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;

Madame COLOMBANI Carulina à Monsieur LINALE Serge ;

Madame MATTEI Mathilde à Monsieur PIERI Pierre.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 10 février 2026 ;

Considérant que la Ville de Bastia développe depuis plusieurs années des actions visant à renforcer l'attractivité de ses équipements culturels, à favoriser l'appropriation des projets artistiques par les publics et à promouvoir une image dynamique et positive de la culture municipale, notamment en direction de la jeunesse ;

Considérant que la Direction de la culture et le Centre culturel Alb'Oru souhaitent proposer à la vente des produits dérivés (« goodies ») à l'effigie de leurs équipements et événements ;

Considérant que ces supports constituent à la fois des outils de communication, de valorisation de l'identité culturelle municipale et de fidélisation des publics, en particulier des jeunes ;

Considérant que ces produits, destinés à un large public, sont également déclinés dans le cadre du festival East Side, événement emblématique en direction des cultures urbaines et des jeunes générations, participant pleinement à la stratégie d'ouverture et de renouvellement des publics culturels ;

Considérant que ces tarifs ont été établis dans un souci d'accessibilité au plus grand nombre, en particulier aux jeunes publics, tout en assurant l'équilibre financier de l'opération. Ils s'inscrivent dans une démarche de valorisation de l'image de la Ville, de ses équipements culturels et de ses événements, tout en renforçant le sentiment d'appartenance et l'adhésion des publics aux projets culturels municipaux.

Après avoir entendu le rapport de Madame Mattea LACAVE,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Article 1:

- **Approuve** les tarifs de vente des goodies de la Direction de la culture, du Centre culturel Alb'Oru et du festival East Side suivants:

Tarifs des goodies : Centre culturel Alb'Oru et programmation Hors les murs

- Tote bag : 5 €
- Gourde : 15 €
- T-shirt : 10 €
- Affiche : 3 €
- Stickers (lot de 5) : 2 €

Pack Alb'Oru comprenant : tote bag + gourde + t-shirt + affiche + stickers → 30 €

Tarifs des goodies – Festival East Side

- Tote bag : 5 €
- Gourde : 10 €
- T-shirt : 8 €
- Affiche : 3 €
- Stickers (lot de 5) : 2 €

Pack East Side comprenant : tote bag + gourde + t-shirt + affiche + stickers → 20 €

Article 2:

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Signé électroniquement le 17/02/2026

Signé électroniquement le 16/02/2026


Paul TIERI


Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.